



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 6 février 2024 – 18h30**

Date de convocation : 23 janvier 2024.

Date d'affichage : 13 février 2024.

L'an deux mil vingt et quatre, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : M. Robert LUQUET, Mmes Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Suzanne CHANUT, Jacqueline GIRARD, Roselyne ARCELIN, Jocelyne REMIRE, Marie-Louise BOUVIER, Céline SANTE.

Membres excusés : M. Bernard COTTIN, M. Fabrice THERVILLE, M. Michel-André ROCHETTE a donné procuration à Mme Suzanne CHANUT, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Laure SEYDOUX.

Membre absent : Néant.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence. Il annonce les personnes excusées, et laisse ensuite la parole à Mme POTTIER.

DELIBERATION

1/2024 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 5 décembre 2023.

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

2/2024 - Approbation du compte administratif 2023

Madame Marie-Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte administratif 2023 établi par le Président et qui se traduit comme suit :

- en section de fonctionnement :

- en dépenses : 14 690.62 €

- en recettes : 21 050.00 € soit un excédent de 6 359.38 €.

- en section d'investissement :

Néant.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 présenté.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

3/2024- Approbation du compte de gestion 2023.

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S le résultat de l'exercice 2023 établi par Monsieur le Trésorier de Mâcon, à savoir :

Recettes de fonctionnement 2023 : 21 050.00 €

Dépenses de fonctionnement 2023 : 14 690.62 €

Soit un excédent d'exercice de 6 359.38 €.

Après prise en compte du résultat antérieur 2022 d'un montant de 12 457.16 € le solde d'exécution se porte à 18 816.54 €.

Au vu de cette présentation, les membres du CCAS autorisent le Président à signer le compte de gestion définitif.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

4/2024 - Affectation du résultat 2023.

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte de résultat pour l'exercice 2023 qui se solde par un excédent global de fonctionnement de 18 816.54 €.

L'assemblée délibérante décide de reporter ce résultat au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

5/2024 - Budget primitif 2024.

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le budget primitif 2024 équilibré comme suit :

- en section de fonctionnement :

En dépenses et en recettes : 38 816.00 €

- en section d'investissement :

Néant.

Mme Marie Claude POTTIER présente la répartition des dépenses et des recettes par article comptable pour la section de fonctionnement.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2024 ainsi proposé.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Bilan des colis de Noël 2023.

Mme Marie Claude POTTIER présente un bilan des activités du CCAS.

- Accueil des nouveaux nés : Elle indique qu'un bon de 50 € par enfant a été remis lors de l'accueil des nouveaux nés. Cette année il y avait 3 nouveaux nés, ce qui représente un coût de 150 € pour le CCAS.

- Aides aux familles : Mme POTTIER fait un point sur les aides apportées aux familles, soit 5 963 € pour la participation des enfants au centre de loisirs, 2 077€ pour l'inscription aux associations culturelles et sportives de la commune et 328.34 € d'aides ponctuelles. En ce qui concerne les aides ponctuelles, Mme Marie Claude POTTIER indique que 2 familles ont été aidées, une famille pour des frais de cantine et une famille pour de la garderie périscolaire.

- Colis pour les personnes âgées : Mme Marie Claude POTTIER rappelle que pour 2024 l'âge pour bénéficier du colis ou du repas passe à 74 ans. Elle indique que 105 personnes seules et 32 couples ont bénéficié des colis en 2023. Elle rappelle le contenu des colis et annonce que le coût d'un colis pour les personnes seules est de 38.20€ et qu'il est de 28.35 € par personne pour les couples (soit 56.70€ le colis), ce qui représente une moyenne de 34.46 € par colis. Mme Marie Claude POTTIER fait savoir qu'en 2022 il y avait 171 bénéficiaires (colis ou repas) et que le coût du colis était de 30.52 € par personne, le repas était de 35 € par personne soit une moyenne de 31.98 € par personne. Enfin, Mme Marie Claude POTTIER demande si les membres du CCAS ont eu des retours sur les colis. Il en ressort que les bénéficiaires étaient très satisfaits de la nouvelle formule.

Aides sociales.

- Aide ponctuelle : Mme Marie Claude POTTIER fait un point sur le dossier de demande d'aide en cours. Cette demande concernait une aide pour du carburant afin de faire une formation d'assistante maternelle. Après contact auprès de l'assistante sociale, il est indiqué que la personne a fini sa formation. Elle a financé son carburant mais au détriment d'autres factures. Une demande d'aide au fonds de solidarité logement est en cours afin de régler une facture d'eau. Après présentation du dossier par Mme Marie Claude POTTIER, les membres du CCAS décident d'octroyer une aide sous forme de bons alimentaires, soit 150 € répartis en 3 bons (1 par mois) de 50€.

- Voyage scolaire : Mme Marie Claude POTTIER rappelle la délibération prise pour apporter une aide aux familles pour le voyage scolaire organisé à l'école. Elle indique que 46 enfants sont concernés par ce voyage scolaire et qu'il y a un financement du sou des écoles, de la coopérative scolaire, de la commune et des familles. Mme Marie Claude POTTIER fait savoir qu'à ce jour le CCAS a reçu 2 demandes, les aides attribuées sont de 50 € pour chacune des familles. Ensuite, Mme Marie Claude POTTIER présente une demande d'aide pour un enfant scolarisé à l'école de La Roche Vineuse, mais qui n'habite pas sur la commune. Après discussion, les membres du CCAS indiquent que l'aide est accordée uniquement aux habitants de la commune. La famille devra s'orienter vers le CCAS de sa commune.

Réflexion sur le repas des aînés 2024.

M. Robert LUQUET propose de relancer le repas des aînés cette année. Après discussion, la date retenue est le 20 octobre 2024. Une proposition de menu sera demandée au traiteur 1001 saveurs. Mme Marie Claude POTTIER se charge de faire une proposition pour l'animation à la prochaine réunion. Enfin, M. Robert LUQUET rappelle la répartition pour les vins et propose de conserver ce fonctionnement.

Questions diverses.

- Domiciliation au CCAS : Mme Marie Claude POTTIER informe d'une demande de domiciliation au CCAS. M. Robert LUQUET indique que la personne est hébergée chez un habitant de la commune et actuellement domiciliée au CCAS de Mâcon. Cette personne demande donc son transfert de domiciliation afin de recevoir son courrier au CCAS de La Roche Vineuse. Il explique que le retrait du courrier est fixé le mercredi après-midi.

- Badge pour la distribution des colis : Mme Marie Claude POTTIER évoque une demande faite en conseil municipal par des élus qui ont distribué les colis, afin d'avoir un badge. Il est indiqué que la distribution est généralement faite par un élu ou un membre du CCAS au voisinage. Après discussion, il est décidé de faire un badge aux élus ou membres du CCAS qui en font la demande.

- Animation pour les personnes âgées : Mme Marie Claude POTTIER indique qu'il n'y a plus de foyer de l'amitié sur la commune pour proposer des jeux (tarot, scrabble...). Dans le cadre du CCAS, elle propose de voir s'il est possible de proposer des sorties à la journée, des activités ou des séjours. Après discussion, il est proposé de voir avec l'Eau Vive si les activités des résidents peuvent être ouvertes aux habitants de la commune. Mme Marie Claude

POTTIER propose d'analyser le besoin via une enquête. Mme Marie France AULAS se charge de faire des propositions de sortie pour la prochaine réunion du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h50
La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 30 avril 2024 à 18h30.